

SAS « 3EH »

Société par actions simplifiée
au capital de 41.500 €

Siège social : 7 rue du Moulin
54610 MAILLY-SUR-SEILLE
SIRET 934 754 540 RCS NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUÉS
LORS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ
« 3EH »

Présenté par la SARL NORD EST AUDIT
Représentée par Pascal GUIMARD
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de REIMS
REIMS (51) – 3 rue Etienne Oehmichen
Téléphone : 03.26.79.39.40
Fax : 03.26.79.39.49

SAS « 3EH »

Société par actions simplifiée
au capital de 41.500 €

Siège social : 7 rue du Moulin

54610 MAILLY-SUR-SEILLE

SIRET 934 754 540 RCS NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUÉS
LORS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ
« 3EH »

Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des actionnaires en date du 23 décembre 2024, concernant les apports en nature devant être effectué par :

- **Monsieur Clément HERREYE** à savoir, la pleine et entière propriété de TROIS CENT QUATRE-VINGT QUATORZE actions qu'il détient dans la société « 3 ED » société par actions simplifiée au capital 33.070 €, ayant son siège social à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du moulin, identifiée sous le numéro 801 343 351 RCS NANCY,
- **Monsieur Laurent LAVALLEE** à savoir, la pleine et entière propriété de SEPT CENT QUARANTE QUATRE actions qu'il détient dans la société « 3 ED » société par actions simplifiée au capital 33.070 €, ayant son siège social à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du moulin, identifiée sous le numéro 801 343 351 RCS NANCY,
- **Monsieur David MOHAR** à savoir, la pleine et entière propriété de SEPT CENT QUARANTE QUATRE actions qu'il détient dans la société « 3 ED » société par actions simplifiée au capital 33.070 €, ayant son siège social à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du moulin, identifiée sous le numéro 801 343 351 RCS NANCY,

nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 alinéa 1er du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de ces apports.

La valeur des apports a été arrêtée dans le traité d'apport. Il nous appartient d'une part, d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports envisagés n'est pas surévaluée, et d'autre part, d'apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés dans l'opération.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et d'autre part, à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ce rapport comprend quatre parties :

- Exposé de l'opération projetée
- Description et évaluation des apports
- Vérifications effectuées
- Conclusions

1. Présentation de l'opération

1.1. Présentation de l'opération effectuée :

Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE, et Monsieur David MOHAR ont établi comme suit un contrat d'apports en nature aux termes duquel ces derniers apportent à la société 3EH, des actions qu'ils détiennent en pleine propriété dans la société 3ED, société par actions simplifiée au capital de 33.070 €, ayant son siège social à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du moulin, identifiée sous le numéro 801 343 351 RCS NANCY ;

La Société 3ED a pour objet, tel que ce dernier est libellé dans ses statuts :

« Tant en France qu'en tous pays les activités ci-après mentionnées :

- la prise de tous intérêts et de toutes participations dans toutes sociétés en tant que société holding animatrice,

- la gestion et l'administration des sociétés filiales ou sous-filiales, le contrôle et la définition de la stratégie du groupe 3E et des filiales et sous filiales, participation active à la conduite de la politique du groupe et à l'animation des filiales,

- la fourniture à titre purement interne de toutes prestations de services, de conseil et d'assistance au profit de filiales et sous filiales, et notamment dans les domaines administratif, comptable, social, financier, juridique et informatique, logistique, commercial, de la formation et en matière de ressources humaines et exécution de toutes opérations de nature à assurer le développement de ces filiales et sous-filiales,

- l'obtention de tous emprunts, nécessaires à la réalisation de ces objets et à la constitution de toutes garanties et suretés y afférentes, telles qu'hypothèques et cautionnements y compris hypothécaires ou nantissements de valeurs mobilières, nécessaires à l'octroi d'ouverture de crédits destinés au financement total ou partiel des acquisitions visées ci-dessus, ou à l'aménagement et à la réparation desdits biens,

- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social visé ci-dessus.

Elle peut notamment et ainsi prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, et, le cas échéant y être directement impliquées en termes d'administration et de gestion. »

Sa durée a été fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital social dont le montant s'élève à trente-trois mille soixante-dix euros (33.070 €) est divisé en trois mille trois cent sept (3.307) actions entièrement souscrites et libérées.

La Société 3ED est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

2. Description et évaluation de l'apport

- *description des apports :*

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, les apporteurs, ci-avant désignés, font apport aux conditions ordinaires et de droit et aux conditions stipulées ci-après à la Société 3EH, société bénéficiaire de l'apport, la pleine propriété de MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX (1.882) actions de (DIX) 10 € de valeur nominale chacune dans la Société 3 ED, et ce, dans les proportions suivantes :

APPORTEURS	ACTIONS
Monsieur Clément HERREYE	394
Monsieur Laurent LAVALLEE	744
Monsieur David MOHAR	744
TOTAL	1.882

Nous rappelons ci-après, l'origine de propriété des actions apportées.

- Monsieur Laurent LAVALLEE

Monsieur Laurent LAVALLEE a déclaré être propriétaire des 744 actions qu'il apporte :

- ❖ Pour avoir reçu la pleine propriété de 20 actions en rémunération de l'apport en numéraire réalisé lors de la constitution,
- ❖ Pour avoir cédé la pleine propriété d'une action à Monsieur Clément HERREYE aux termes d'un acte sous seing privé en date à METZ du 15 Mars 2017, enregistré au service des impôts des entreprises de METZ CENTRE-POLE ENREGISTREMENT le 6 juin 2017 Bordereau n°2017/531 Case n°5.
- ❖ Les 19 actions possédées ont été multipliées par 25 à la suite des décisions unanimes des associés en date du 5 décembre 2024 ayant décidé de diviser la valeur nominale des actions de la société par 25.
- ❖ Pour avoir reçu la pleine propriété de 269 actions en rémunération d'un apport en nature de 25.000 actions ordinaires et 20.000 actions de préférence de la société 3 E CONSULTANTS.

- Monsieur David MOHAR

Monsieur David MOHAR a déclaré être propriétaire des 744 actions qu'il apporte :

- ❖ Pour avoir reçu la pleine propriété de 20 actions en rémunération de l'apport en numéraire réalisé lors de la constitution,
- ❖ Pour avoir cédé la pleine propriété d'une action à Monsieur Clément HERREYE aux termes d'un acte sous seing privé en date à METZ du 15 Mars 2017, enregistré au service des impôts des entreprises de METZ CENTRE-POLE ENREGISTREMENT le 6 juin 2017 Bordereau n°2017/531 Case n°5.
- ❖ Les 19 actions possédées ont été multipliées par 25 à la suite des décisions unanimes des associés en date du 5 décembre 2024 ayant décidé de diviser la valeur nominale des actions de la société par 25.
- ❖ Pour avoir reçu la pleine propriété de 269 actions en rémunération d'un apport en nature de 25.000 actions ordinaires et 20.000 actions de préférence de la société 3 E CONSULTANTS.

- Monsieur Clément HERREYE

Monsieur Clément HERREYE déclare être propriétaire de 394 actions qu'il apporte :

- ❖ Pour avoir reçu la pleine propriété de 5 actions de Monsieur David MOHAR, Monsieur Philippe BAUVE, Monsieur Laurent LAVALLEE, Madame Stéphanie VIRY et la société WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENTS aux termes d'un acte sous seing privé en date à METZ du 15 Mars 2017, enregistré au service des impôts des entreprises de METZ CENTRE-POLE ENREGISTREMENT le 6 juin 2017 Bordereau n°2017/531 Case n°5.
- ❖ Les 5 actions possédées ont été multipliées par 25 à la suite des décisions unanimes des associés en date du 5 décembre 2024 ayant décidé de diviser la valeur nominale des actions de la société par 25.
- ❖ Pour avoir reçu la pleine propriété de 269 actions en rémunération d'un apport en nature de 25.000 actions ordinaires et 20.000 actions de préférence de la société 3 E CONSULTANTS.

Les parties conviennent que les apports seront réalisés sur la base d'une valeur globale d'apport de SIX CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE-CENT QUARANTE ET UN euros et SOIXANTE centimes (656.441,60 €) pour les 1.882 Actions apportées, soit une valeur unitaire de TROIS CENT QUARANTE-HUIT euros et QUATRE-VINGTS centimes (348,80 €) par action apportée. Les apports effectués par les apporteurs sont réalisés à titre d'apports purs et simples, soit nets de tout passif.

Pour information, il résulte des dispositions de l'article 13 des statuts de la société 3ED, un agrément de la collectivité des associés pour les apports des actions.

La réalisation des apports par les apporteurs sera, par conséquent, soumise à la condition suspensive de l'agrément de la société 3EH en qualité de nouveau actionnaire.

- *évaluation des apports :*

Les apports ont été valorisés sur la base d'une moyenne pondérée de valeur issue de méthodes patrimoniale et de rentabilité.

L'approche patrimoniale a consisté notamment à ajuster la valeur des capitaux propres pour tenir compte des plus-latentes pouvant exister sur les éléments d'actif de la société. L'approche rentabilité a été abordée à partir d'un multiple du résultat d'exploitation des derniers exercices clos. Sur ces bases, la valeur globale des apports a été retenue par les apporteurs à la somme de 656.441 €.

Une situation arrêtée au 30 juin 2024 a permis de s'assurer qu'aucun événement majeur n'était venu dégrader la valeur déterminée sur la base des comptes au 31 décembre 2023.

En rémunération des apports ci-avant désignés et évalués à somme nette globale de six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante et un euros et soixante centimes (656.441,60 €) ci-avant présentés, il sera créé six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-une (656.441) actions d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, toutes de mêmes catégories, entièrement libérées, de la Société 3EH.

Le nombre des actions nouvelles à émettre par la société 3EH est déterminé par référence à la valeur d'apport et à la valeur réelle des actions de la société 3EH, laquelle a été fixée d'un commun accord par les parties dans le traité d'apport, à une valeur unitaire d'un euro (1 €).

En conséquence, les six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante et une (656.441) actions que la société 3EH émettra seront attribuées aux trois apporteurs comme suit :

APPORTEURS	NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES
Monsieur Clément HERREYE	137.427
Monsieur Laurent LAVALLEE	259.507
Monsieur David MOHAR	259.507
TOTAL	656.441

Ces six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante et une (656.441) actions nouvelles seront émises par la société 3EH dans le cadre d'une augmentation de capital social consécutive aux apports des titres apportées.

Ces actions nouvelles seront émises au pair.

Le capital social de la société 3EH sera ainsi augmenté d'une somme de six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante et un euros (656.441 €) pour être porté de quarante et un mille cinq cents euros (41.500 €) à six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante et un euros (697.941 €).

Les nouvelles actions ainsi créées seront soumises à l'ensemble des dispositions statutaires de la Société 3EH. Elles porteront jouissance à compter de la réalisation de l'augmentation de capital social.

Conformément à la loi, la société 3EH déclare que les six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante et une (656.441) actions nouvelles seront attribuées en totalité aux apporteurs, dans les conditions exposées ci-avant, et seront, à leur émission, intégralement libérées.

Les apports ainsi que l'émission des actions nouvelles ne deviendront effectifs qu'après la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Autorisation à donner par les associés de la Société 3ED, conformément à ses statuts, pour les apports des actions apportées, au profit de la Société 3EH,
- Etablissement et remise à la société 3EH, conformément à l'article L.225-147 du Code de Commerce, d'un rapport d'un Commissaire aux Apports comportant appréciation des valeurs desdits apports,
- Vérification et approbation par les associés de la société 3EH : du présent contrat d'apports ; de l'évaluation des apports et leurs rémunérations ; de la création des actions en rémunération des apports au profit des apporteurs conformément aux présents apports, et de la modification corrélative des statuts de la société 3EH.

Ces conditions suspensives devront être réalisées au plus tard le 6 janvier 2025.

A défaut et sauf accord écrit entre les Parties, les présents engagements seront considérés comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

3. Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes :

- Contrôler la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs transmis à la société ;
- Analyser les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport ;
- Examiner le résultat des activités apportées pendant la période de rétroactivité ;
- Vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Nous nous sommes attachés à nous assurer que les méthodes retenues dans l'étude de valorisation ne conduisaient pas à une surévaluation des apports. Nous nous sommes également assurés que les situations arrêtées au 30 juin 2024 ne remettaient pas en cause ni la consistance des apports de titres de la société « 3 ED », ni la valeur des titres de la société bénéficiaire de l'apport, la société « 3 EH ».

Nos contrôles n'ont pas décelé d'éléments qui pourraient induire une décote des éléments apportés.

Nos travaux n'appellent pas d'observation.

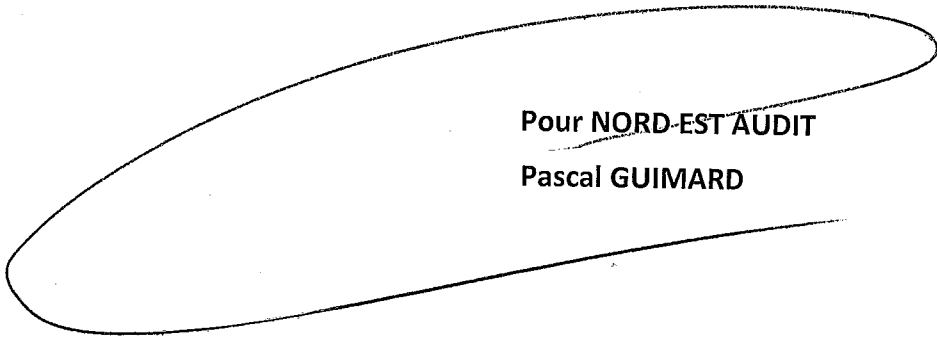
4. Conclusions

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à un montant de 656.441 euros, rémunérés par 656.441 actions de 1 euro de valeur nominale.

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 656.441 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les titres apportés représentent au moins le montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire soit 656.441 €.

Par ailleurs, il n'a été stipulé, à notre connaissance, aucun avantage particulier.

A Reims, le 23 décembre 2024



Pour NORD-EST AUDIT
Pascal GUIMARD